

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

DU Qualité sanitaire des bâtiments

- > Composante : Service commun d'alternance et de formation professionnelle, Polytech Angers
- > Durée : 128 heures
- > Ouvert en alternance : Non

Présentation

Cette formation peut être suivie en intégralité ou par module.

Le bâtiment, symbole de protection et de refuge, est l'espace dans lequel on passe plus de 80% de son temps. Le dossier de l'amiante en particulier a servi de révélateur il y a quelques années : le bâti peut avoir un impact sanitaire fort.

D'autres polluants, en lien avec le bâti, ont des conséquences sanitaires connues : plomb dans les peintures, radon, légionelles, monoxyde de carbone... En parallèle, la veille scientifique et technique conduit à considérer des nouvelles sources de risque pour la santé : composés organiques volatils, semi-volatils, nanomatériaux...

En évolution permanente (écoconstruction, réglementation thermique et étanchéité à l'air du bâtiment, accessibilité, matériaux bio-sourcés...), le secteur du bâti doit également embrasser la qualité sanitaire.

L'enjeu de la construction durable se situe au-delà des performances thermiques et écologiques : confort et qualité d'usage, lumière et acoustique, qualité sanitaire sont autant d'objectifs à atteindre, qui nécessitent une montée en compétence des professionnels du bâtiment.

Objectifs

- * Identifier et évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement bâti ;
- * Participer à la conception et à la rénovation de bâtiments respectueux de la santé ;
- * Intégrer la santé environnementale, en lien avec le bâti, dans sa pratique professionnelle.

Les + de la formation

 [CANDIDATURE EN LIGNE jusqu'au 29 avril](#)

Partenaire :



Admission

Conditions d'accès

- * Être titulaire d'un diplôme Bac+2 et d'une expérience professionnelle dans le domaine;
- * Ou à défaut, présenter lors de la candidature une expérience ou un projet professionnel en lien avec le diplôme.
- * Inscription : [CANDIDATURE EN LIGNE](#) jusqu'au 29 avril
- * Sélection des dossiers : début janvier (sur dossier et éventuellement télé-entretien)
- * Dates de la formation : de fin janvier à juillet (examen : production écrite et soutenance en juillet)

Public cible

- * Professionnels du bâtiment : maîtres d'ouvrage publics et privés, assistants à maîtrise d'ouvrage, architectes, maîtres d'oeuvre, bureaux d'études techniques ;
- * Ingénieurs et techniciens des services bâtiment, hygiène, santé publique des collectivités locales et territoriales ;
- * Ingénieurs et techniciens des administrations des ministères de la santé, du logement et de l'environnement, et services déconcentrés associés ;
- * Ingénieurs et techniciens d'établissements publics en lien avec le bâtiment (ADEME, Cerema...);
- * Experts de la rénovation énergétique (Conseillers rénovation info service...).

Droits de scolarité

Coût de la formation :

- * DU en totalité : 2500 euros + droits universitaires
- * Pour les modules 1, 2 ou 3 : 750 euros
- * Pour les modules 4 : 670 euros.

Non éligible au CPF

Infos pratiques

Contacts

Contact administratif

Sylvie Lailier

☎ 02.44.68.86.98

✉ sylvie.lailier@univ-angers.fr